

Procès verbal du conseil Communauté de Communes du Pays Beaumontois du 29 Novembre 2008

L'an deux mille huit, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 21 Novembre 2008.

Nombre de membres en exercice : **30**

Présents : **29**

BAYAC

Annick CAROT
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOUSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gérard ROUSSELY
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Philippe BOUSQUET

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. Délégation d'attributions au Président
2. Désignation de nouveaux délégués
 - CIAS
 - CAO
 - SMICTOM
 - PGB
 - Agence de Développement Touristique
 - Maison emploi d'emploi Sud Périgord
 - Délégué au Syndicat mixte d'enseignement musical
 - Membres des commissions thématiques
3. Augmentation de la redevance d'Assainissement
4. Modification du Règlement intérieur des Marchés Publics
5. Mise en place du Droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux
6. Accueil dans les écoles les jours de grève des enseignants
7. Travaux en cours
 - Salle omnisports
 - Salle La Calypso
 - Restaurant scolaire de SAINTE SABINE BORN
 - Mairie / Agence Postale de MONTFERRAND DU PERIGORD
 - Assainissement collectif BAYAC : tranchée commune avec EDF et SIAEP
8. Prestations / Participations CCPB 2008 – Commune de BAYAC
9. Décisions Fiscales
 - Exonération de taxe foncière pour les jeunes entreprises innovantes
10. Adhésion à l'association pour la « Vallée du Dropt »
11. Calendrier des réunions
12. Questions diverses

Envol

Date des Vœux de nouvel an

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis elle soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 5 Novembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Le président demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

Avant de commencer l'ordre du Jour, Maryse BALSE explique qu'à l'ordre du jour, en questions diverses, elle souhaite ajouter la signature d'une convention avec l'association ENVOL.

Les élus acceptent cette modification.

Délégations au Président

Le Secrétaire Général explique qu'il convient de renouveler les délégations confiées au président puisque celui-ci a changé et que les délégations permettent de simplifier le fonctionnement de la communauté de communes.

Il rappelle que l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que les présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception

- du vote du budget, de l'institution des taxes ou tarifs de taxes
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612- 15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le conseil communautaire précédent avait décidé de confier au président les délégations suivantes :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics selon la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 206 000 € HT (MAPA) qu'il s'agisse de travaux, de fournitures ou de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion de l'établissement,

- la conclusion et la révision des baux ou conventions de biens immobiliers

- la vente de biens mobiliers pour les montants inférieurs à 5 000 €

- la signature des contrats d'assurance ainsi que leurs avenants et l'encaissement des chèques de remboursement

- la signature des contrats de travail à durée déterminée n'excédant pas 3 mois, de tous les contrats se rapportant à des remplacements d'agents absents titulaires ou contractuels et des conventions de stage

- d'effectuer les augmentations et les diminutions d'horaires des agents

- d'effectuer le paiement des indemnités de surveillance des restaurants scolaires

- d'effectuer le remboursement des frais des intervenants extérieurs

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler ces mêmes délégations au nouveau président.

Elections de nouveaux représentants aux syndicats extérieurs

Il faut également procéder à nouveau à l'élection des représentations dans les syndicats extérieurs. Il est précisé que seuls les délégués titulaires de la CCPB peuvent être élus.

Maryse BALSE insiste sur l'implication des délégués et leur nécessaire disponibilité pour faire partie de ces instances.

❖ Centre intercommunal d'action sociale CIAS

Le centre d'action social est un établissement administratif intercommunal (CIAS). Il est administré par un conseil d'administration, présidé par le Président de la Communauté de Communes.

Maryse BALSE indique qu'elle a délégué cette fonction au Vice-Président, Dominique MORTEMOUSQUE et a signé un arrêté en ce sens.

Le Conseil d'administration du CIAS comprend des membres élus (14) au scrutin majoritaire par le Conseil communautaire et des membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes du territoire. Les membres élus et nommés sont en nombre égal.

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- **élit** les membres du Conseil d'administration du CIAS comme suit :

Maryse BALSE / Président de la CCPB et Maire de Sainte Sabine Born

Dominique MORTEMOUSQUE/ Vice-Président de la CCPB, Maire de Beaumont du Périgord

Annick CAROT / Maire de Bayac

Jean-Marie SELOSSE / Maire de Bourniquel

Michelle CABANE / Maire de Labouquerie

Isabelle LAAN / Maire de Molières

Claude CHASTENET / Maire de Monsac

Georges MEYRIGNAC / Maire de Montferrand du Périgord

Pierre BONAL / Maire de Naussannes

Alain MERCHADOU / Maire de Nojals et Clottes

Daniel GRIMAL / Maire de Rampieux

Alain DELAYRE / Maire de Saint-Avit-Senieur

Jean-Pierre HEYRAUD / Maire de Sainte-Croix de Beaumont

Jacques CHASTANET / Maire délégué de Born

Votants : 29

Pour : 29

Le Président informe les membres du Conseil de ses choix pour les 14 autres membres du Conseil d'administration du CIAS :

Bernard BESLIN / Retraité

Irène FAYOLLE / Alliance Soins palliatifs

Jean KONOPINSKI / Principal du Collège Léo Testut

Marc FREIBURGER / Directeur de la Maison de retraite

Henri CARRERA / Médecin

Hélène DESCUDE / Insertion

Cécile MARIN / UDAF

Henri DUCHAMP / Association des Aînés Ruraux

Marie-Thérèse MANGEOT / FNAPH

Jean-Michel GASCOU / Chef de centre des Sapeurs Pompiers

Jean-Claude REDOULES / Secours Catholique

Sylvie GONDONNEAU / Représentante des activités sportives

Jeanine TESTUT / Association des Aînés de la Bastide de Beaumont

Jeanine CASTAGNER / Association des Retraités Agricoles

❖ Délégués au Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SMICTOM)

La CCPB dispose de 14 sièges au sein du Comité syndical. Il s'agit donc d'élire 28 délégués (14 titulaires et 14 suppléants), chaque commune dispose d'une voix à l'exception de Beaumont du Périgord qui en a deux.

Les réunions ont lieu au Pôle des Services, rue François Meulet au Buisson de Cadouin

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<i>Bayac</i>	Annick Carot	Florence Menut
<i>Beaumont du Périgord</i>	Bernard Beslin	Pierre Valleron
<i>Beaumont du Périgord</i>	Dominique Mortemousque	Michel Marchal
<i>Bourniquel</i>	Jean-Marie Selosse	Rose-Marie Roux
<i>Labouquerie</i>	Michelle Cabane	Françoise Tarjac
<i>Molières</i>	Isabelle Laan	Jean-Luc Havard
<i>Monsac</i>	Claude Chastenet	Daniel Segala
<i>Montferrand du Périgord</i>	Odile Delcel	Georges Meyrignac
<i>Naussannes</i>	Pierre Bonal	Marie-Line Boisserie
<i>Nojals et Clottes</i>	Alain Merchadou	Claude Issartier
<i>Rampieux</i>	Daniel Grimal	Viviane Grellety
<i>Saint Avit Senieur</i>	Alain Delayre	Eric Viero
<i>Sainte Croix de Beaumont</i>	Jean-Pierre Heyraud	Annie Clavel
<i>Sainte Sabine Born</i>	Maryse Balse	Thierry Pimouguet

❖ **Délégués au Pays du Grand Bergeracois (PGB)**

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale du Pays du Grand Bergeracois il faut deux délégués : Dominique MORTEMOUSQUE étant membre de droit.

Après qu'il ait été rappelé le fonctionnement et l'intérêt d'adhérer au Pays du Grand Bergeracois, sont désignés par le conseil :

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
Maryse BALSE	Pierre VALLERON
Claude CHASTENET	Jean-Luc HAVARD

Il faut aussi un représentant au GAL (Groupe d'Action Locale qui est en quelque sorte la commission exécutive du programme LEADER). Le Président est désigné.

❖ **Agence de développement touristique**

Maryse BALSE indique qu'il faut désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la CCPB au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique du Pays des bastides et Cités Médiévales.

La subvention 2008 de la CCPB à l'Agence l'élève à 10 800 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité élit pour le représenter au Conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides et Cités Médiévales

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
Maryse BALSE	Claude CHASTENET
Pierre VALLERON	Jean-Luc HAVARD

❖ **Délégué au conseil d'administration de la Maison de l'emploi Sud Périgord**

Il faut désigner un représentant qui participera au Conseil d'administration de la Maison de l'emploi Sud Périgord.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité élit pour le représenter au Conseil d'administration de la maison de l'emploi Sud Périgord :

<i>Délégué</i>	<i>Suppléant</i>
Dominique MORTEMOSQUE	Claude CHASTENET

❖ **Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre**

La CCPB adhère au syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre.

Le Président rappelle que ce syndicat permet aux élèves en dehors du temps scolaire à partir de 5 ans et sans limite d'âge, l'accès à une formation et à une pratique musicale et instrumentale.

Cela va de l'éveil musical à la pratique de nombreux instruments comme la flûte, la clarinette, la batterie...

Il faut désigner des représentants au sein de cette instance : 4 titulaires et 4 suppléants.

La participation à ce syndicat s'élève à 970 € par élève ce qui fait 12 610 € pour la CCPB.

Dominique MORTEMOSQUE explique qu'une réunion est prévue à la Mairie de BEAUMONT le 16 Décembre afin de voir avec les responsables de ce syndicat comment relancer la motivation des jeunes pour l'animation musicale en Beaumontois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité élit, pour le représenter aux instances du Syndicat mixte d'enseignement musical du Périgord Pourpre :

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
Maryse BALSE	Jean-Luc HAVARD
Michel MARCHAL	Odile DELCEL
Claude CHASTENET	Marie-Line BOISSERIE

Rose-Marie ROUX	Eric VIERO
-----------------	------------

❖ **Membres de la Commission d'appel d'offres**

Lorsqu'il s'agit d'un groupement de communes dont la commune la plus importante a moins de 3 500 habitants, la commission est composée de quatre membres : le président et trois membres du conseil élus en son sein.

Le Conseil communautaire à l'unanimité élit les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Président de droit :	Membres titulaires	Suppléants
Maryse BALSE (pas de suppléant)	Alain DELAYRE Bernard BESLIN Michelle CABANE	Pierre BONAL Annick CAROT Georges MEYRIGNAC

Votants : 29

Pour : 29

❖ **Membres des Commissions thématiques**

Les membres des commissions ne sont pas forcément les membres du Conseil.

Il existe trois commissions thématiques: la commission du personnel, la commission assainissement et la commission voirie. La commission voirie étant composée des maires, c'est le bureau qui se réunit.

Le président rappelle que ces commissions sont importantes car elles constituent des instances de réflexion, de discussion, elles disposent d'un pouvoir de proposition même si elles ne prennent aucune décision.

Le Conseil communautaire décide comme suit :

Commission du Personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maryse BALSE - Annick CAROT - Jean-Luc HAVARD - Jean Pierre HEYRAUD - Michelle CABANNE
-------------------------	--

Commission Assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Maryse BALSE- Dominique MORTEMOUSQUE- Gérard Roussely- Eric Viero- Daniel Segala- Annick Carot
---------------------------	---

Assainissement

Augmentation de la taxe assainissement pour l'exercice 2009

La commission d'assainissement s'est réunie le Vendredi 14 Novembre en présence de Mr BROGGI de la DDAF pour connaître les raisons du déficit du budget annexe de l'assainissement collectif et pour examiner comment parvenir à un équilibre.

Le président rappelle que l'objectif est de parvenir à un équilibre de ce budget parce que c'est la loi et parce qu'il n'est pas normal de faire payer à des contribuables (ceux qui paient l'assainissement non collectif) le déficit d'un service qu'ils n'ont pas.

La commission a souhaité que le budget de l'assainissement collectif soit préparé sur des bases de coûts réels et avec la volonté de se mettre aux normes (plan d'épandage des boues) et de pourvoir à l'entretien régulier et au renouvellement des installations (état des lieux des installations)

Il en ressort que lors de la dernière réunion en Janvier 2008, il avait été décidé de prendre 75% du déficit en charge et d'augmenter la redevance afin d'y arriver.

La redevance a été augmentée mais le déficit s'élève à environ 42 000 € pour 2008 parce que :

les charges d'investissement sont supérieures aux prévisions à 11.20%

les charges d'exploitation aussi de 18,4%

l'assiette de facturation a été trop estimée de 14%.

Les nouveaux projets (tranches de BEAUMONT et bourg de BAYAC) procurent de la rentabilité. Donc, la commission suggère de ne pas les différer.

La commission propose, selon l'analyse de Mr BROGGI, d'augmenter la redevance régulièrement (entre 7 et 9%) pendant 4 ans pour trouver enfin un équilibre à ce budget.

Pour 2009 il **s'agirait de laisser la prime fixe à 121 €**

mais de **facturer le prix du m3 1,219 € au lieu de 1,011 €.**

Le conseil approuve cette augmentation.

Modifications complémentaires à apporter

Sur les suggestions de Mr BROGGI, la commission propose

- Que pour les raccordables non raccordés, le service les assujettisse à payer une somme équivalente à la redevance

Une partie fixe 121 € uniquement

Le conseil approuve cette proposition.

- Que pour les abonnés raccordés au service assainissement et non affiliés à un service d'alimentation d'eau (ceux qui ont l'assainissement collectif et pas de compteur d'eau), le service puisse facturer :

Une partie fixe de 121 €

Et une partie proportionnelle : 30 m3 par personne vivant au foyer

Le conseil approuve également.

Modifications par rapport au SPANC

La loi du 31/12/2006 sur l'eau mentionne que

les communes ont obligation de procéder à un premier contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 Décembre 2012

puis au renouvellement de ces contrôles, au moins une fois tous les 8 ans.

La CCPB a lancé un appel à candidature pour le service d'assainissement non collectif. Il était envisagé le renouvellement des contrôles sur 4 ans. Les élus souhaitent profiter de la législation et modifier la périodicité des contrôles.

La commission assainissement va se réunir Mercredi 3 Décembre.

Règlement intérieur des marchés publics

La CCPB dispose d'un règlement des marchés publics et d'un guide des procédures.

Elaboré dans l'optique de garantir la sécurité juridique des achats, le règlement intérieur des marchés est un guide du formalisme interne concernant les marchés passés.

Maryse BALSE indique qu'il convient de modifier le règlement (nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres) mais surtout le guide des procédures.

Une réflexion a été lancée afin de proposer des éléments d'amélioration du dispositif. Il s'agit de modifier le dispositif des marchés à procédure adaptée (MAPA) tout en respectant les principes généraux de la commande publique. Cela signifie qu'entre 4 000 € et le seuil de 206 000 € HT, tout achat de la CCPB doit être réalisé dans des conditions adaptées compte tenu de son montant et de la nature des prestations en cause.

Il a été retenu deux seuils : 20 000 € et 90 000 €

- * En dessous de 20 000 € HT, il y a peu de formalisme. Il s'agit d'un marché de gré à gré (établissement d'un calendrier, bon de commande, engagement comptable, information des entreprises non retenues,...)

- * Entre 20 000 € et 90 000 €, on lance une mise en concurrence qui est induite par une publicité de l'offre (panneau affichage, site, entreprises, ...). La nature et l'importance de la prestation déterminent le niveau de publicité.

- * Au dessus de 90 000 € HT, la publicité est faite dans un journal d'annonces légales, la cellule MAPA se réunit et ensuite le Président décide avec information au conseil de communauté.

Les membres du Conseil de la Communauté acceptent la nouvelle procédure. Certains élus soulignent l'intérêt de simplifier ce guide des procédures afin de les rendre plus efficaces pour les achats d'un montant inférieur à 206 000 HT.

Mise en place du Droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux

La loi définit l'action sociale. Collective ou individuelle, elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Chaque collectivité doit déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager, sans qu'un minimum de crédits ne soit imposé.

Les centres de gestion proposent pour leur part de souscrire des contrats cadres offrant aux agents des prestations d'action mutualisée dans le social, les loisirs, le culturel. Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) et CDAS proposent un panel d'une soixantaine d'aides et de prestations pour un coût égal à 1.20% de la masse salariale ce qui représente pour la Communauté de Communes 8 700 € et implique pour chaque agent une adhésion de 23 € pour bénéficier des aides.

Le bureau de la communauté suggère d'établir un dispositif qui soit simple et qui s'adresse à tous les agents. Il propose de contribuer au financement d'une protection complémentaire de santé.

Tous les agents ne souscrivent pas forcément une mutuelle aussi il peut être envisagé de verser par agent le coût minimal d'une telle protection.

Le président propose de verser la somme de 12 € par mois. Il revient à l'agent CSG déduite, un peu plus de 10 € ce qui permet d'avoir une mutuelle car il en existe à ce tarif.

Ce dispositif pourrait s'appliquer dès 2009 et avant le versement il sera exigé l'attestation de la mutuelle.

Le conseil approuve cette proposition et adopte ces remboursements au titre du droit à l'action sociale à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Accueil des élèves les jours de grève des enseignants

Une note ministérielle relative à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants, indique que ce service pourra être organisé dans les communes, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, représenté par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Lors du Bureau communautaire du 15 Novembre 2008, il a été proposé d'organiser un service minimum d'accueil pour répondre au besoin des familles sur un seul site à Beaumont du Périgord, dans les locaux réservés aux activités péri scolaires.

Les enfants accueillis ont pu bénéficier des services de restauration du collège qui eux travaillaient ce jour là.

Le service en place a accueilli 10 enfants : 9 de BEAUMONT et 1 de MONSAC.

Les membres du Conseil sont satisfaits de ce type de fonctionnement (un seul site d'accueil, les parents amènent les enfants sur le site,...) et autorisent le Président à signer les documents relatifs à la mise en œuvre du service minimum d'accueil des élèves quand les enseignants sont absents pour grève.

Point sur les travaux

Complexe sportif de Beaumont

Les travaux sont terminés et les réserves sont pratiquement toutes levées. Il ne reste plus qu'un problème de tracé de terrain. La commission de sécurité a donné l'autorisation de recevoir du public.

Les travaux s'élèvent tout compris globalement à 1 950 000 € ce qui est de l'ordre de 1 690 000 € hors FCTVA. La communauté a obtenu 1055 000 € de subventions ce qui fait que les travaux de la salle reviennent à 635 000 €.

Maryse BALSE précise qu'elle reçoit les associations qui souhaitent utiliser cette salle pour la leur faire connaître et pour réfléchir à un mode de fonctionnement.

La CCPB va établir une convention d'utilisation provisoire à titre gratuit pour les mois de Janvier et Février avec le collège afin de ne pas les empêcher d'accéder à cette salle.

Salle La Calypso

Le passage de la commission de sécurité a déclenché des travaux de mise en conformité au niveau des installations électriques et gaz ainsi qu'une mise à jour des certificats d'autorisation.

La centrale de secours ne fonctionnait plus donc il a été nécessaire de la changer complètement (3 619.93 €)

Avec le contrôle annuel de la SOCOTEC, c'est une dépense totale de 9 263.68 € mais la salle de la Calypso a reçu l'autorisation de recevoir du public.

Restaurant scolaire de SAINTE SABINE BORN

La première réunion de chantier a eu lieu. Les travaux devraient être réceptionnés pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Président explique qu'au prochain budget, il nous faut prendre en charge le mobilier du restaurant scolaire et l'équipement de la cuisine qui n'ont pas été inscrits en 2008.

Le tracé du car de ramassage scolaire a du être légèrement modifié car le chantier bloque le chemin rural devant l'école. La modification a été adressée au conseil général.

Mairie / Agence Postale de MONTFERRAND DU PERIGORD

Les travaux de rénovation se terminent et l'architecte Mr LAUBAL nous a fait parvenir des avenants pour régulariser les travaux supplémentaires et payer les entreprises.

LOT		Marché signé TTC	Travaux suppl. TTC	Total travaux
1	Démolition	13 810,21	- 358,80	13 451,41 €
2	Menuiserie	16 441,41	928,10	17 369,51 €
3	Plomberie	1 997,32	- 358,80	1 638,52 €
4	Electricité	3 235,18	957,14	4 192,32 €
5	Peinture	1 794,59	1 406,70	3 201,29 €
		37 278,71	2 574,34	39 853,05 €

Le conseil accepte la prise en charge de ces avenants.

Assainissement collectif BAYAC : tranchée commune avec EDF et SIAEP

La CCPB a signé un marché de travaux pour la première tranche de

Montant initial : 546 950.00 € HT

Travaux divers : 15 594.68 (étude de sol, Branchements, ...).

Révision des prix : 27 240.01 à ce jour

Total : 589 784.69 € HT

Le président explique qu'il a accepté les travaux de la tranchée commune : 29 502.55 HT de l'entreprise CASTELLO

Nous devons faire une nouvelle modification des crédits (la première était en Septembre de 16 000 €) pour pouvoir payer les dépassements de travaux qui s'élèvent à 34 000 €.

Prestations / Participations CCPB 2008

La communauté de communes a institué lors de la création du District un dispositif permettant le fonctionnement de notre structure intercommunale, il s'agit des prestations de services. Ce dispositif était dérogatoire car la législation ne permettait pas d'obtenir des participations des communes au delà de la fiscalité.

Les prestations de service ont permis à notre structure et aux communes qui en sont membres d'obtenir une DGF intercommunale importante (DGF qui vient en plus de celles perçues par les communes).

Depuis, les choses ont évolué, pour la CCPB mais aussi pour les autres. Le dispositif des prestations de service s'est généralisé, est autorisé pour les communautés de communes mais a maintenant une signification différente de celle que nous avons instituée à l'origine.

Au cours des années, nous avons appelé auprès des communes des prestations participations.

Le Président explique qu'il nous faut envisager une modification des statuts avant le vote du budget de préférence afin de clarifier les compétences de la communauté de communes, des communes et surtout de mettre les compétences de chacun en adéquation avec les financements.

Elle précise que les participations versées à la CCPB par les communes sont calculées en fonction de paramètres par catégorie de personnel (secrétariat : nombre d'heures de secrétariat par

semaine ; voirie : kilométrage de la voirie revêtue ; scolaire : nombre d'enfants scolarisés de la commune).

Certaines années, les variations du nombre d'enfants scolarisés peuvent rompre l'équilibre financier d'une commune. Aussi, la CCPB a mis en place un écrêtement pour une commune quand le nombre d'élèves scolarisés dans la CCPB est trop important pour le budget de la commune alors que celle-ci a limité strictement ses engagements financiers.

La commune de BAYAC rencontre des difficultés pour rembourser les participations compte tenu de l'accroissement du nombre d'enfants constaté depuis plusieurs années et sollicite un écrêtement. L'année passée, il lui avait été accordé sur la part scolaire des deux derniers mois ce qui représentait 8 147.76 €.

Le président propose de lui accorder à nouveau cet écrêtement qui sera du même ordre de grandeur. Le conseil accepte cette proposition. Le Maire de BAYAC remercie ses collègues.

Décisions fiscales : exonération de Taxe foncière les jeunes entreprises innovantes

Lors de l'assemblée du 27 Septembre, il a été décidé d'exonérer les jeunes entreprises innovantes de la taxe professionnelle. Elles peuvent être exonérées également de taxes foncières.

Le conseil accepte.

Adhésion à l'association de la Vallée du Dropt

Le Président explique que le dépliant distribué par la Vallée du Dropt est très demandé par les touristes à l'Office de Tourisme. De plus, l'association organise la promotion des fêtes médiévales et en assure une partie de l'animation.

La cotisation s'élève à 1 154.10 € (0.30 € par habitant)

Le conseil de Communauté décide d'adhérer cette année encore à cette association mais demande au secrétaire général de communiquer un état récapitulatif de toutes les subventions et aides qui concernent le tourisme versées par la CCPB.

Questions diverses

ENVOL

ENVOL est une initiative de la MSA qui permet d'accueillir des enfants en présence de leurs parents, ou d'un accompagnant, afin de promouvoir une socialisation de la petite enfance, un soutien de la parentalité autour d'activités ludiques.

Pour cela, il existe une convention qui définit les modalités entre les partenaires qui sont la MSA, la CAF, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Monpaziérois et la CCPB.

L'accueil du Public a lieu 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi de chaque mois de 9h à 12h.

Lieux d'accueil : l'année passée c'est la Communauté de Communes du Monpaziérois qui assurait cet accueil à LOLME.

Pour 2009, le président de la Communauté de Communes du Monpaziérois qui est aussi maire de LOLME accepte de continuer l'organisation de cet accueil et de différer le transfert sur Beaumont d'un an.

Maintenant, la MSA se désengage du dispositif et les Communautés de Communes doivent prendre en charge la coordination, la gestion, ... Les frais sont la location des locaux, le nettoyage, les assurances (personnel, lieu, public,...), frais à la charge de la structure qui reçoit. La CAF finance le projet dans le cadre des contrats enfance.

Après en avoir débattu, le conseil autorise le Président à signer les conventions pour le partenariat avec ENVOL.

Calendrier des Réunions

Un calendrier des prochaines réunions de la Communauté est remis à chaque membre

Randonnées équestres.

Le Maire de NOJALS fait part du mécontentement de nombreux administrés concernant l'état des chemins ruraux suite au passage de la dernière randonnée équestre. Il précise que la CCPB a fait un effort pour ouvrir et réhabiliter les chemins de randonnée aux normes PDIPR et qu'il trouve très dommageable que suite à ce week-end de randonnée équestre, les chemins se trouvent en très mauvais état et souvent impraticables pour les autres usagers.

Le président répond qu'il va prendre rendez vous avec les propriétaires du centre équestre pour savoir ce qu'ils comptent faire pour y remédier et comment faire pour que cette situation ne se renouvelle pas dans le futur.

La cérémonie des vœux de nouvel an est fixé au Jeudi 8 Janvier 2009 à 18 h 00.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 20 Décembre 2008 à 9 H 00 à la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 h 10.